

**Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878****RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

1.1	Identificateur de produit	8670A	Date de Révision:	01-07-2026
	Nom du produit:	CARBOXANE 2000 TOPCOAT - A	Remplace:	02-04-2025
			Numéro de version:	6
	UFI Code:	KG5F-JGAQ-S20P-P0RT		
	Contenir la nanoforme:	oui		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	CARBOXANE 2000 TOPCOAT - B		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	2 / 1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy regulatoryeurope@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Symbole (s) du produit****Mention d'avertissement**

Danger

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane, Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Mentions de danger

Séchage ou fissuration de la peau	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Dégâts oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations Complémentaires

Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

3.1 Substances

non applicable

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value: ATE Value: M-Factor:	
dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17	25 - <50		SCL Value: ATE Value: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- - - -

3-(2,3-époxypropoxy)propyl] triméthoxysilane 219-784-2 2530-83-8 01-2119513212-58	10 - <25	H318-412 Aquatic Chronic 3, Eye Dam. 1	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
acétate de n-butyle 204-658-1 123-86-4 01-2119485493-29 607-025-00-1	2.5 - <10	H226-336 Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
Bis(neodecanoyloxy) dioctylstannane 269-595-4 68299-15-0 Aucune information.	1.0 - <2.5	H371 Stot se 2	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

Silice amorphe 614-122-2 67762-90-7 Aucune information.	1.0 - <2.5		SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
reaction mass ethylbenzene - xylene 905-588-0 - 01-2119539452-40	1.0 - <2.5	H226-304-312-315-319-332-335-373 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
isotridecylalcohol, ethoxylated, phosphate, compd. with N,N- dimethylcyclohexanamine 605-358-7 164383-18-0 Aucune information.	0.1 - <1.0	H315-319-411 Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate 915-687-0 1065336-91-5 01-2119491304-40	0.1 - <1.0	H317-361-400-410 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Repr. 2, Skin Sens. 1A	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	1
			M-Factor: (chronic)	1
hydrocarbures, c9, aromatiques 918-668-5 128601-23-0 01-2119455851-35	0.1 - <1.0	H226-304-335-336-411 Aquatic Chronic 2, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
méthanol 200-659-6 67-56-1 01-2119433307-44 603-001-00-X	0.1 - <1.0	H225-301-311-331-370 Acute Tox. 3 Dermal, Acute Tox. 3 Inhalation, Acute Tox. 3 Oral, Flam. Liq. 2, STOT SE 1	SCL Value:	H370: C ≥ 10 %~H371: 3 % ≤ C < 10 %
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

trymethylolpropane 201-074-9 77-99-6 01-2119486799-10	0.1 - <1.0	H361fd Reprrrrand 2	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

Remarques: Note P

NANOFORMS

Silice amorphe
67762-90-7
614-122-2

Distribution

D10: 9-62 nm
D50: 11-100 nm
D90: 14-100 nm

Shape: Spheroidal
Crystallinity: Amorphous
Treatment of the surface: oui

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

Après le contact visuel: Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion: Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de **produits de combustion dangereux** va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Porter un équipement de protection individuel. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables. Tenir à l'écart des matériaux oxydant, des acides forts et des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
dioxyde de titane	13463-67-7				10
3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8				
acétate de n-butyle	123-86-4	50	150	723	241
Bis(neodecanoyloxy)diocetylstannane	68299-15-0				
Silice amorphe	67762-90-7				
reaction mass ethylbenzene - xylene	-				
isotridecylalcohol, ethoxylated, phosphate, compd. with N,N-dimethylcyclohexanamine	164383-18-0				
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5				
hydrocarbures, c9, aromatiques	128601-23-0				
méthanol	67-56-1	200	1000	1300	260
trymethylolpropane	77-99-6				

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
dioxyde de titane	13463-67-7	
3-(2,3-époxypropoxy)propyl] triméthoxysilane	2530-83-8	
acétate de n-butyle	123-86-4	
Bis(neodecanoyloxy)diocetylstannane	68299-15-0	
Silice amorphe	67762-90-7	
reaction mass ethylbenzene - xylene	-	
isotridecylalcohol, ethoxylated, phosphate, compd. with N,N-dimethylcyclohexanamine	164383-18-0	
Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	1065336-91-5	
hydrocarbures, c9, aromatiques	128601-23-0	
méthanol	67-56-1	
trymethylolpropane	77-99-6	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:

236-675-5

No.-CAS:

13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							700 mg/kg/ bw/ day
Inhalation			5 mg/m ³				5 mg/m ³	
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

EC Non:

219-784-2

No.-CAS:

2530-83-8

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							12.5 mg/kg bw/ day
Inhalation		147 mg/m ³		147 mg/m ³				
Dermique		21 mg/kg bw/ day		21 mg/kg bw/day				12.5 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.79 mg/kg
Eau marine	0.1 mg/l
Sédiments marins	360 µg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	140 µg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

acétate de n-butyle

EC Non:

204-658-1

No.-CAS:

123-86-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					2 mg/kg bw/day - neurotoxicity-		2 mg/kg bw/day -neurotoxicity-
Inhalation	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	600 mg/m ³	300 mg/m ³	48 mg/m ³	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	35.7 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	12 mg/m ³
Dermique		11 mg/kg bw/day - neurotoxicity-		7 mg/kg bw/day	No hazard identified	6 mg/kg bw/day - neurotoxicity		3.4 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.18 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/kg
Eau marine	0.018 mg/l
Sédiments marins	0.0981 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	35.6 mg/L
sol (agricole)	0.0903 mg/kg
air	

Nom Chimique:

reaction mass ethylbenzene - xylene

EC Non:

905-588-0

No.-CAS:

-

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					260 mg/m ³		1.6 mg/kg bw/day
Inhalation	442 mg/m ³	442 mg/m ³	221 mg/m ³	221 mg/m ³	260 mg/m ³		65.3 mg/m ³	65.3 mg/m ³
Dermique				212 mg/kg bw/day				125 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0,327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg sediment dw
Eau marine	0,327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	2.31 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

EC Non:

915-687-0

No.-CAS:

1065336-91-5

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					1.25 mg/kg		1.25 mg/kg
Inhalation		2.35 mg/m3		2.35 mg/m3		0.58 mg/m3		0.58 mg/m3
Dermique		2.5 mg/kg		2.5 mg/kg		1.25 mg/kg		1.25 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.0022 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.05 mg/kg
Eau marine	0.00022 mg/l
Sédiments marins	0.11 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	1 mg/l (as sewage treatment)
sol (agricole)	0.21 mg/kg
air	

Nom Chimique:

hydrocarbures, c9, aromatiques

EC Non:

918-668-5

No.-CAS:

128601-23-0

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							11 mg/kg bw/day
Inhalation				150 mg/m3				32 mg/m3
Dermique				25 mg/kg bw/day				11 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	
Sédiments marins	
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	
air	

Nom Chimique:

méthanol

EC Non:

200-659-6

No.-CAS:

67-56-1

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					8 mg/kg/day		8 mg/kg/day
Inhalation	260 mg/kg/day	260 mg/m ³	260 mg/m ³	260 mg/m ³	50 mg/m ³	50 mg/m ³	50 mg/m ³	50 mg/m ³
Dermique		40 mg/kg/day		40 mg/kg/day		8 mg/kg/day		8 mg/kg/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	154 mg/L
Sédiments d'eau douce	
Eau marine	15.4 mg/L
Sédiments marins	570.4 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/L
sol (agricole)	23.5 mg/L
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004 +A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines). Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre.

Protection des yeux: Écran facial. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile. épaisseur >=0,5 mm; temps de rupture >=480 min.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:	Couleurs variées
Etat Physique	Liquide
Odeur	None/uncharacteristic
Seuil d'odeur	Non determine

pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	127 - 280
Point éclair, (°C)	26
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et / ou de la densité relative	1.33 - 1.43
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Negligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	370
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	75 - 80 KU
Propriétés explosives	Non determine
Propriétés oxydantes	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

Nanoform in mixture

Silice amorphe 67762-90-7 614-122-2	Solubility:	Soluble (~159.4 mg/L improved
	NoctanoWater:	OECD 105; photometer)
	Particle Characteristics:	
		See sec. 3.2

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm ³)	1.38
VOC Directive 2010/75/UE	Aucune information.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), les amines aliphatiques, aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë:**

LD50 oral:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Derme LD50:	Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Cause de graves dommages oculaires.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information.	Aucune information.	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)
2530-83-8	3-(2,3-époxypropoxy)propyl triméthoxysilane	8025 mg/kg (oral-rat)	4250 mg/kg (dermal-rabbit)	>5300 mg/L (inh/4h/aerosols/rat)	Aucune information.	Aucune information.
123-86-4	acétate de n-butyle	10760 mg/kg (rat-oral)	14112 mg/Kg (rabbit-dermal)	23 mg/l/4/h (rat)	> 20000 ppm	Aucune information.
67762-90-7	Silice amorphe	6350 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
-	reaction mass ethylbenzene - xylene	3523 mg/kg bw, rat	1100 mg/kg dermal, rat	11 mg/kg/4h inhalation, rat	Aucune information.	Aucune information.

164383-18-0	isotridecylalcohol, ethoxylated, phosphate, compd. with N,N-dimethylcyclohexanamine	>2500 mg/kg				
128601-23-0	hydrocarbures, c9, aromatiques	3592 mg/kg	>3160 mg/kg	>20 mg/L	> 20000 ppm	>5 mg/l
67-56-1	méthanol	;2080 mg/kg rat oral	;15800 mg/kg rabbit	;83,78 mg/L rat	64000 ppm	

Informations Complémentaires:

Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Toute exposition chronique a été associée à divers effets neurotoxiques, notamment des lésions permanentes du cerveau. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité:**

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information.

IC50 72HR (algues): Aucune information.

LC50 96HR (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.****Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité**

Nom selon EEC

No.-CAS

Aucune information.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information.No.-CASNom selon EECEC50 48hrIC50 72hrLC50 96hr

13463-67-7	dioxyde de titane	>1000 mg/L (LC50, statisk, Daphnia magna, OECD202)	>100 mg/L (EC50, statisk, Pseudokirchnerella subcapitata, OECD201)	>1000 mg/L (LC50, statisk, Pimephales promelas, EPA-540/9-85-006)
2530-83-8	3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	324 mg/L (Daphnia magna)	Aucune information.	55 mg/L (cyprinus carpio)
123-86-4	acétate de n-butyle	44 mg/L (Daphnia)	648 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	18 mg/L (Pimephales promelas)
68299-15-0	Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane	Aucune information.	Aucune information.	
-	reaction mass ethylbenzene - xylene	1 mg/l (Daphnia magna)	2.2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	2.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
164383-18-0	isotridecylalcohol, ethoxylated, phosphate, compd. with N,N-dimethylcyclohexanamine	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
1065336-91-5	Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate	Aucune information.	Aucune information.	0.97 mg/L (Lepomis macrochirus)
128601-23-0	hydrocarbures, c9, aromatiques	3.2 mg/L (Daphnia Magna)	Aucune information.	Aucune information.
77-99-6	trymethylolpropane	13000 mg/L (EC50, Daphnia magna)	>1000 mg/L (EC50, Pseudokirchneriella subcapitata)	>1000 mg/L (LC50, Albumus albumus)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Elimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code européen des déchets: 08 01 11*

Code des déchets d'emballage: 15 01 10*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Environmental Hazard: NO	Environmental Hazard: NO	Marine Pollutant: NO	Environmental Hazard: NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable
EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1** Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Germany WGK Class:	Non disponible

Directive 2004/42/CE:	VOC ready to use 345g/L with 15% of thinner (subcat j:500 g/L)
Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	P5c
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entrée 20
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	Aucune information.

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>
----------------	----------------------

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Modification des informations relatives à la composition

Modification des propriétés de la substance et/ou du produit dans la ou les section(s) :

- 01 - Identification
- 03 - Composition/informations sur les composants
- 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 11 - Informations toxicologiques
- 12 - Informations écologiques
- 13 - Informations relatives à l'élimination
- 14 - Informations relatives au transport
- 15 - Informations réglementaires

Modification du numéro CAS de la substance

Modification de la ou des mention(s) de révision

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispira, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube

TLV Valeur limite d'exposition
ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA Occupational Safety & Health Administration
PEL Limites d'exposition admissibles
VOC Composés organiques volatils
g/l Grammes par litre
mg/kg Milligrammes par kilogramme
N/A Non applicable
LD50 Dose létale pour 50%
LC50 Concentration létale pour 50%
EC50 Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50 Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC Communauté Economique Européenne
ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN Nations Unies
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC Grand Reservoir Vrac
RTI Irritation des voies respiratoires
NE Effets narcotiques
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles
OMI Organisation maritime internationale
Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.